

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes*

## Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Direction de la Protection de la Faune et des Parcs Nationaux  
BP 905 N'Djaména  
Tél. (235) 52 23 05 / 52 4 4 70  
Fax:(235) 524 412 / 52 38 39 / 52 4 4 70  
E-mail: [dcfap@intnet.td](mailto:dcfap@intnet.td)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J			M			A		
Date d'inscription			Numéro de référence du site					

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour:

Le 27 mars 2001

---

### 3. Pays:

Tchad

---

### 4. Nom du site Ramsar:

Plaines d'inondation du Logone et les dépressions Toupouri

---

### 5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): **oui**  -ou- **non**

b) format numérique (électronique) (optionnel): **oui**  -ou- **non**

---

### 6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):

Latitude: 9° et 12 N    Longitude 15° et 17°28' °E

---

### 7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Situées dans le Sud-Ouest du Tchad à la frontière Tchad- Cameroun, les plaines d'inondation de Logone et les dépressions Toupouri sont étalées sur trois (3) anciennes Préfectures à savoir les Préfectures du Chari-Baguirmi, de Mayo-Kebbi et de la Tandjilé. Les principales villes de la région sont Bongor, Laï, Kélo, Gounou-Gaya et Fianga. Ces villes sont situées sur le site

---

**8. Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.)

Environ 300m

**9. Superficie:** (en hectares)

2.978.900 ha

---

**10. Brève description:**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Plaine très plate interrompue par des buttes sur lesquelles sont installées des villages et qui portent quelques arbres. Le reste de la végétation est essentiellement herbacée. On y rencontre une succession de cours d'eau, de lacs et de mares permanentes ou temporaires. La zone regorge plusieurs types d'habitats ayant chacun sa faune et végétation caractéristique. Ces habitats se constituent de : fleuve Logone, les Lacs et étangs, les mares résiduelles et les plaines d'inondation. Chacune de ces unités a végétation spécifique ainsi que la flore.

---

**11. Critères Ramsar:**

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

---

**12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:**

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

2° En ce qui concerne les ligneux, les rôniers (*Borassus aethiopicum*), le Néré (*Parkia biglobosa*) sont des espèces menacées par leur exploitation. Au niveau de la faune toutes les espèces des grands mammifères qui y abondaient se trouvent sévèrement menacées ou disparues. On cite entre autre le lion (*Panthera leo*, VU), le léopard (*Panthera pardus*, CITES I), l'éléphant (*Loxodonta africana*, VU), le bubale, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Cites II), etc.

3° Le Bas Logone et ses plaines d'inondation abritent également d'importantes populations d'oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental et Ethiopiens qui y séjournent pendant une période de l'année (les *Anceriformes*, *Pelicanus rufescens*, *Balearica pavonina*, *Plectropterus gambensis* etc.). De même, leurs eaux renferment pratiquement toutes les espèces de poissons rencontrées dans le bassin tchadien entre autres *Osteoglossidae*, *Mormyridae*, *Characidae*, *Citharanidae*, *Bagridae*, *Claridae*, *Schilbeidae*, *Mochocida*

La végétation de la zone se compose de nombreuses espèces sahéliennes et soudaniennes tant au niveau des ligneux que des graminées. *Borassus aethiopicum* *Parkia biglobosa*, *Hyphaene ttebeca*, *Tamarindus indica*, *Acacia albida*, *Vitellaria paradoxa*.

Les mammifères les plus observés en ce dernier temps sont : *Loxodonta africana*, *Hippopotamus amphibius*, *Gazella rufifrons* et les petits canidés.

4° Le Bas Logone et ses plaines d'inondation abritent et assurent des zones de nourrissage pour d'importantes populations d'oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental et Ethiopiens qui y séjournent pendant une période de l'année (les *Anceriformes*, *Pelicanus rufescens*, *Balearica pavonina*, *Plectropterus gambensis* etc.).

5° L'ONG néerlandaise WIWO a effectué les travaux de dénombrement des oiseaux d'eau et les résultats suivants ont été obtenus :

- janvier-février 1999----- 30.256 oiseaux (pour 89 espèces)
- février 2000----- 97.305 oiseaux

Les espèces les plus remarquables sont *Dendrocygna viduata*, *Dendrocygna bicolor*, *Anas querquedula*, *Philomachus pugnax*, *Bulbulcus ibis*, *Anas acuta*, *Ardeola ralloides*, *Plegadis falcinellus* etc.

8° Les vastes plaines d'inondation de la zone jouent un rôle capital dans la productivité piscicole et constituent des véritables frayères et des zones d'alevinage de plusieurs espèces de poissons entre autres les familles des Osteoglossidae, Mormyridae, Characidae, Citharanidae, Bagridae, Claridae, Schilbeidae, Mochocidae, Serranidae, Cichlidae, Polypteridae, Lepidosirenidae, Centropomidae.

---

**13. Biogéographie** (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique:**

En raison de son vaste étendu, le site s'étend sur deux zones agro-climatiques : le Sahel et la zone soudanienne. Dans la partie sud du site se trouve la forêt soudanienne, la pluviométrie varie autour de 1000mm d'eau par an. Par contre la partie nord aux environs de N'djamena, elle est autour de 500mm d'eau par ans. Aussi la végétation suit un étalement conséquent suivant les isohyètes.

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence):

Le système de régionalisation se fait selon le découpage agro-climatique. Ce découpage se base sur les isohyètes, la durée des pluies, etc., en général il est basé sur les éléments du climat

---

**14. Caractéristiques physiques du site:**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

La stratégie des sédiments recouvrant le socle a été étudiée essentiellement sur le koro de Guidari, la Cuesta des grés de Pala et dans le bassin de Lamé et Léré par Cabot en 1965. Les recherches hydrogéologiques sur les koros de la cuvette de Doba conduites ces dernières années ont ouvert les nouvelles perspectives sur la structure de la partie méridionale du Bassin :

Au crétacée, les formations sédimentaires reconnues au-dessus du socle n'ont été datées avec certitude qu'au niveau de la Benoué, où les synclinaux de Léré, Figuil, et Amakoussou contiennent les fossiles de Néocomien et où la couverture des plateaux de Lamé contient des calcaires lunachelliques à lamellibranches, des conglomérats et des arkoses à bois silicifiés assez caractéristiques du crétacé moyen.

Le continental terminal, les grès violacés de Pala, dont la cuesta domine les environs du poste de Pala reposent en discordance sur la série de Lamé. Ils sont eux-mêmes déformés puisque leur pendage peut varier de 7° au sud de Pala à 22° Nord-Nord-Est à Djabi et 20° Sud-Sud Ouest de Bilma.

Le quaternaire, après cette période de relative accalmie qui permet l'élaboration de la cuirasse sommitale, le sud du bassin est soumis à une sévère reprise d'érosion sous l'effet probable d'un réelement de socle érosion qui aboutit à l'élaboration de la surface des koros plus ou moins ondulée en fonction d'axes de drainage différents et qui ne porte plus que de rares témoins de surface ancienne.

Le paléo-tchad, à cette extension du Lac-Tchad au quaternaire correspond le dépôt de la série sablo- argileuse à argilo-sableuse à congrégation calcaire qui représente des faciès très différents allant d'une dominante sableuse grossière à dominante argileuse selon les régions. La présence de cette série généralisée à toute la zone de moyen Logone entre le confluent Logone- Pendé, les Lacs Toupouri et le Billi en fait un repère important. Les eaux proviennent essentiellement des apports du Logone, de la Kabia et de Ba-Illi. Le climat de la zone est de type tropical caractérisé par l'alternance de deux grandes saisons que sont la saison des pluies (avril-mai à octobre) et la saison sèche (novembre à mars-avril). Les quantités de pluies tombées dans la zone sont comprises entre 1000 mm au Sud et 600 mm au Nord. Les sols sont d'une grande variété dérivant des différentes formations géologiques qui se succèdent depuis la ceinture montagneuse cristalline, jusqu'aux cuvettes déprimées du Logone.

---

#### 15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

D'une façon générale, les sols et les caractéristiques géomorphologiques et morphologiques sont les mêmes que celles du site. Le climat, au vu du vaste domaine qu'occupe la zone, dans la partie sud au niveau de la Ville de Laï est de type soudanien correspondant au climat tropical et de type sahélien au niveau de N'djamena. La saison de pluie appelée hivernage s'étend d'avril/mai à octobre et la saison sèche va de novembre à mars/avril avec des pluviométries de l'ordre de 500 à 1000 mm de pluie par an avec des disparités dans l'espace.

---

#### 16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Valeurs importantes des plaines d'inondation

- Rôles biologiques: zone nourrissage pour les oiseaux migrateurs et de reproduction abondante de poissons
- Rôles physique et chimique: ralentissement de la vitesse des cours d'eau et protection des berges contre l'érosion hydrique. Régulation chimique des eaux et purification de l'air.

---

#### 17. Types de zones humides

##### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière: A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale: L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle: 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

**b) dominance:**

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

**M • O • Tp • N • Ts • Xf**

---

**18. Caractéristiques écologiques générales:**

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les différents types d'habitats se composent de :

- fleuve Logone qui présente trois faciès qui sont les faciès rocheux, les faciès sableux et les faciès vaseux . Chacun de ces faciès abrite une biodiversité spécifique qui constitue les écosystèmes du fleuve.
- plaines d'inondation.
- lacs et grands étangs.
- mares résiduelles.

**La végétation.** Elle constitue une zone de transition entre les formations végétales des régions sahélo-soudaniennes et soudano- guinéennes. Cette transition s'opère progressivement en fonction du déplacement des isohyètes et de la nature du sol.

Ainsi on peut distinguer les différents types d'habitats selon que la zone soit exondée ou inondée.

**Les zones d'inondation**

ici on distingue trois types de formations :

- dans la savane arbustive claire, le type de végétation est déterminé par la hauteur et la durée de l'inondation , profondeur supérieur à 1m et d'une durée d'inondation excédant 2 à 3 mois , la végétation disparaît au profit des prairies marécageuses dans lesquelles subsistent isolement des *Combretum* sp , *Terminalia* sp , *Ficus* sp à celles là, s'ajoute la végétation des buttes composée des espèces soudaniennes entre autres *Khaya senegalensis* , *Bombax costatum* , *Butyrospermum paradoxum* auxquels se mélangent les *Hyphaene tebeca* , *Acacia seyal*, *Tamarindus indica*, *Acacia albida*, *Borassus aethiopicum*.

- dans les prairies marécageuses, les *Andropogon* sp sont dominants et on rencontre quelques arbustes et arbres isolés ou regroupés en bosquets sur les termitières .

- les savanes des lits majeurs dans les grands cours d'eau favorisent l'extension des prairies graminéennes à *Andropogon imperata* et vétiver . Toutefois certaines espèces arrivent à se maintenir lorsque l'inondation n'est pas très prolongée, il s'agit notamment de *Bauhinia reticulata*, *Combretum glutinosum*, *Gardenia ternifolia*, *Terminalia macroptera*, *Mitragyna africana* etc.

**Les zones exondées**

C'est le domaine des savanes boisées ou forêts claires à légumineuses dominantes, des savanes arbustives rarement arborées souvent denses, des savanes arbustives ou arborées à dominance de Combrétacées, des savanes arbustives ou arborées fortement dégradées et des steppes arbustives. C'est dans ce type de végétation que l'on rencontre les essences à forte valeur marchande comme le Karité (*Butyrospermum parkii*), le Néré (*Parkia biglobosa*). Parmi les espèces forestières menacées on rencontre le Rônier (*Borassus aethiopicum*) et le Néré.

---

### 19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

*Parkia biglobosa* (le néré), *Vitellaria paradoxa* (Le karité), et *Borassus aethiopicum* (le rônier). La particularité de ces espèces, réside dans le fait qu'en plus de leur importance sur le plan écologique, elles ont un apport de grande valeur sur le plan socio-économique. Leur bois est consommé comme bois d'œuvre et de service. Dans la zone les fruits sont consommés directement et surtout en période de soudure ou vendus pour se procurer d'autres ressources de subsistance. Il faut noter également qu'à partir des mêmes fruits, on obtient une huile très consommée et qui serve à des multiples usages (*Vitellaria paradoxa*), et on obtient également de produit aromatique très apprécié dans la localité (*Parkia biglobosa*). Le *Borassus aethiopicum* donnant d'excellent bois se trouve surexploité dans la zone. Autant d'utilité pour ces espèces qu'elles méritent autant d'attention.

---

### 20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

- Abondance d'oiseaux d'eau (*Pelecanus rufescens*, *Balearica pavonina*, *Plectropterus gambensis*) WIWO janvier et février 1999 dénombré 30256 oiseaux d'eau pour 89 espèces.
- Poissons d'eau douce : les Osteoglocidae, les mormyridae, les characidae, Cithanaridae, les bagridae, les Claridae, les Schilbeidae (*Heterotis niloticus*, *Hydrocynus forskali*, *Lates niloticus*, *Labeo senegalensis*, *Alestes dentex*, *Citarinus citrinus*, *Tilapia niloticus*, *Claria lazera* etc.).

---

### 21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

- Grande potentialité en ressources halieutiques et aquacoles. Pour uniquement la consommation, dans d'autres localités, il existe des mares dont leur exploitation est soumise à des rites traditionnels pendant une période de l'année sous la direction d'un chef particulièrement en saison sèche.  
Les autres formes de pêche sont mixtes car une partie du produit de la pêche est vendue et l'autre partie consommée par la famille. Cette pêche se pratique toute l'année, mais avec changement de méthode selon les périodes. En période de décrue dans les étangs c'est la pêche à la palangre, aux filets dormants, aux nasses, parfois au harpon. Dans le lit du fleuve on pratique la pêche à la senne à bâtonnets, à l'épervier et au filet dormant. Pendant la crue, la pêche est plus pratiquée dans les plaines que dans le fleuve en raison du débordement du lit des eaux. Dans ces plaines la pêche se fait à la nasse, au filet dormant et quelque peu à la palangre. Dans le fleuve c'est la pêche au filet dormant. Dans tous les cas les activités de pêche sont pratiquées par les hommes. Les femmes s'occupent de la commercialisation et de la transformation (séchage et fumage). Les

espèces les plus remarquables sont entre autres les familles des Osteoglossidae, Mormyridae, Characidae, Citharanidae, Cyprinidae, Bagridae, Claridae, Schilbeidae, Mochocidae, Serranidae, Cichlidae, Polypteridae, Lepidosirenidae, Centropomidae.

- Ressource importante en pâturage.
- Grande potentialité agricole
- Prospection pétrolière

Dans la région voisine

- Exploitation pétrolière
- Projet d'exploitation de ciment
- exploitation artisanale de l'or
- agriculture et élevage.

---

## 22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

- Domaine public lacustre (DPL), cours d'eau et plaines inondables appartenant à l'Etat
- Collectivités locales (cantonna)

b) dans la région voisine:

- Collectivités locales (cantonna et villages)

---

## 23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

- Sur le site
  - Pêche artisanale cf à la description au point 21 ci-dessus.
  - Chasse, il s'agit de la chasse traditionnelle à l'aide des piège et des armes de fabrication locale.
  - Culture vivrière (riz, sorgho, maïs, pénicillaire, taro, maraîchage). La culture du riz se pratique dans la plaine au niveau de Laï et de Bongor. Au niveau de Bongor, on distingue deux cultures l'une est la culture irriguée, elle est intensive et se fait deux fois par an en saison sèche et pluvieuse sur un périmètre défini. Pour le reste tant au niveau de Laï qu'à Bongor la culture est annuelle et se fait en saison de pluie uniquement. Le riz rentre pour une bonne partie dans les activités de commerce. La culture de taro se pratique au niveau des localités de Kim, Koyom, Eré et Djoumane en période d'inondation sur des butes. Quant aux sorgho et pénicillaire ils constituent la base alimentaire dans la région. Ils sont cultivés sur les terrains exondés pendant la saison pluvieuse. Le maïs est cultivé seulement autour des maisons et consommé comme aliment divers.
  - Elevages bovin extensif, caprin, ovin, porc et quels volailles.
  - Réserve de faune de Mandelia 137000 ha dans la partie nord de la zone
  - Prospection pétrolière

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Exploitation d'or dans la zone de Pala ;

Prospection et exploitation de pétrole ;  
Agriculture et pêche ;  
Elevage traditionnel ;  
Existence des usines agro alimentaires à Moundou ;  
Culture et exploitation de coton fibre ;  
Existence des zones de chasse ;  
Commercialisation des bois d'œuvre et d'énergie.

---

**24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:**

a) dans le site Ramsar:

- Travaux d'aménagement des casier B (Bongor) et A (Biliam Oursi et de Satégui-Dérissia). Les travaux d'aménagement ont des impacts :
  - Pompage du fleuve Logone au niveau de Bongor
  - rétention de l'eau au niveau de Laiï
  - utilisation des pesticides qui peut être source de pollution
- Déforestation, feu de brousse et braconnage.
- Exploitation pétrolière.

b) dans la région voisine:

- Irrigation sur le Logone de la SEMRY (Société d'Exploitation et de Modernisation de Riz de Yagoua) au Cameroun et du Casier B de Bongor
- Exploitation de l'Or et projet de création d'une cimenterie à Pala
- Projet d'exploitation de ciment.
- Exploitation de pétrole

---

**25. Mesures de conservation en vigueur:**

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

- Loi n°14/PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.
- Loi n°016/PR/99 du 18 août 1999 portant code de l'eau. Ce code détermine les règles de gestion des eaux tant superficielles que souterraines et celles relatives aux ouvrages hydrauliques.
- Convention Locale de Gestion de l'Espace Lacustre de Fianga du 30 juin 2000
- Accord de Moundou (1970) sur l'utilisation des eaux du Logone entre le Tchad et le Cameroun.

---

**26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:**

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- Projet de loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- Projet de décret réglementant les zones humides au Tchad
- Textes élaborés par les ILOD (Instances Locales d'Orientations et de Décisions)



- Projet de l'élaboration de plan de gestion de la CBLT appuyé par la Banque mondiale, le FEM et le PNUD, il est envisagé au niveau du projet d'élaborer et de mettre un plan de gestion du site

---

**27. Recherche scientifique en cours et équipements:**

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Inexistante

---

**28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

- Programme Formation et Information Environnementale (PFIE) qui encadre le enseignants du primaire afin d'intégrer l'éducation environnementale dans les programmes de l'enseignement au niveau national. C'est un programme qui s'exécute dans tous les Pays membre Comité inter Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS)
- Programme d'encadrement du PCGRN/GTZ dans cadre du projet de gestion des ressources naturelles dans le Mayo-Kebbi de la GTZ

---

**29. Loisirs et tourisme actuels:**

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Tourisme non encore actif.

---

**30. Juridiction:**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- Ministère de l'Environnement et de l'Eau en charge de la politique de l'environnement et de l'eau.
- Ministère de l'Agriculture est chargé de promouvoir la politique agricole et la sécurité alimentaire.
- Ministère de l'Elevage a la charge de la politique en matière de l'élevage.

---

**31. Autorité de gestion:**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le mon du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Direction de protection de la faune et des parcs nationaux au niveau national a la charge de la gestion des ressources fauniques au niveau national et de la gestion des zones humides

Sur le plan régional les secteurs de protection de la faune et des parcs nationaux de Mandelia , de Mayo boneye, des Tangilés Est et Ouest, de la Kabia sont en charge de la gestion. S/c correspondant Ramsar BP 905 N'djamena Tchad

E mail : [dcfap@intnet.td](mailto:dcfap@intnet.td)

---

**32. Références bibliographiques:**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

CBLT (Développement durable des pêches continentales africaines, 1999)

BRACHE, J. ,1964 : Les poissons du bassin du Tchad et du bassin adjacent de Mayo-kebbi, Etude systématique et biologique

CABOT ,J.,1965 : Bassin du Logone

ENGREF ,1998 :Réserve de faune de Binder-Léré. Contribution à un état de lieu

IGNEGNABA ,A.,1991 :La place de la pêche dans la vie des paysans de Dissing /léré

M.PLAN ET COOPERATION ,1996 :Schéma directeur de développement du Mayo-kebbi . Multigri

NABIA ,A., DEDJEBE , P., DJEKERI,S., OUALBADET,M.,2000 :Analyse de gestion des zones humides au Tchad et proposition de textes réglementaires

WALBADET ,A.A.,1991 :Etude hydrologique du bassin du Mayo-kebbi, mémoire de fin d'étude

ORSTOM (documentation)

---

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)